

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA SAVOIE

Valloire
GALIBIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VALLOIRE
SÉANCE DU JEUDI 24 JUIN 2021

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 11

Représentés : 4

Absents : 0

Date de convocation : 18 juin 2021

Date d'affichage : 18 juin 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-quatre juin à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ROUGEAUX, Maire.

Étaient présents : ROUGEAUX Jean-Pierre - RETORNAZ Dominique - RIVAS Natacha - RETORNAZ André - FALCOZ Corine - MAGNIN Carine - MARTIN Jean-Marie - FEUTRIER Stéphanie - POIROT Marie - GRANGE Christian - RETORNAZ Lénaïck

Étaient représentés : GRANGE Guy (donne procuration à RETORNAZ André) - RAMBAUD Marie-Pierre (donne procuration à MAGNIN Carine) - BAILLY Béatrice (donne procuration à ROUGEAUX Jean-Pierre) - CLAPPIER Pascal (donne procuration à MARTIN Jean-Marie)

Monsieur Dominique RETORNAZ est désigné secrétaire de séance.

Délibération n° 21-06-064

Objet : Immobilier de loisirs : création et composition d'une commission municipale dédiée - création d'un Club des propriétaires

Rapporteur : Jean-Pierre Rougeaux, Maire.

Village-station, la commune de Valloire dispose, selon les chiffres fournis par le bureau d'études G2A, de 16.425 lits touristiques, dont environ le tiers est considéré comme « lits froids » (lits occupés ou loués moins de 5 semaines par an). Devant cette situation, le constat est sans appel : l'hébergement étant le pivot du séjour touristique (sans hébergement, pas de séjour de nos vacanciers dans la commune), la commune se doit de préserver et valoriser son parc d'hébergements touristiques afin de demeurer un village-station attractif et compétitif.

Par une délibération du 05 février 2020, confirmée le 08 avril 2021, la commune a acté sa volonté de s'engager sur cette thématique de l'hébergement touristique, via le recrutement en octobre 2020 d'une chargée de projets « Immobilier de loisirs ».

Pour rappel, les principales missions réalisées depuis le recrutement ont visé :

-La sensibilisation de l'ensemble des propriétaires de la commune à la mise en place d'une action « Immobilier de loisirs » ;

-La réalisation d'un état des lieux des dispositifs d'accompagnement aux propriétaires mis en place dans différentes stations et territoires ;

-La réalisation d'un questionnaire (en lien avec la Communauté de communes Maurienne-Galibier) adressé à l'ensemble des propriétaires de résidences secondaires de Valloire afin d'identifier leur rapport à la location touristique ainsi que leurs attentes et besoins ;

-La réalisation d'un diagnostic quantitatif par l'analyse des fichiers fonciers et fiscaux, afin de disposer d'une vue exhaustive et globale de la composition du parc immobilier de la commune et de ses évolutions.

Les diagnostics qualitatifs et quantitatifs susmentionnés ont été présentés et débattus devant le Conseil municipal le 25 mai dernier.

Aujourd'hui, afin de lancer et formaliser notre action en faveur de l'immobilier de loisirs, je vous propose :

- La création d'une commission municipale « Immobilier de loisirs » ;

- La création d'un « Club des propriétaires », sans que le nom n'ait à ce stade de caractère définitif.

Concernant la création de la commission municipale « Immobilier de loisirs » :

Cette commission aura pour mission d'accompagner le suivi et la mise en œuvre des actions mises en œuvre à destination des propriétaires de résidences secondaires de la commune.

Bien que constituée en application de l'article L2121-22 du CGCT, je vous propose que cette commission ne comporte pas de nombre minimal de membres. J'invite d'ores-et-déjà très directement celles et ceux d'entre vous qui ont une connaissance fine de ces enjeux, de par leurs fonctions notamment, ou qui ont un intérêt particulier pour ce sujet, à se manifester pour venir rejoindre cette nouvelle commission municipale.

J'insiste d'autant plus sur ce point que notre sensibilisation, notre mobilisation et notre implication conditionnent la réussite des actions entreprises.

Concernant la création du « Club des propriétaires » de la commune :

La création d'un Club des propriétaires a été discutée le 25 mai dernier, et il est ressorti de nos échanges la nécessité de replacer les propriétaires au cœur de l'écosystème station, afin que ceux-ci se perçoivent et soient reconnus comme des acteurs économiques à part entière de notre station.

Ainsi, ce Club visera en premier lieu à apporter aux propriétaires, via un support dématérialisé, l'ensemble des informations pratiques dont ils pourraient avoir besoin

Envoyé en préfecture le 25/06/2021

Reçu en préfecture le 25/06/2021

Affiché le 25/06/2021

ID : 073-217303064-20210624-21_06_064-DE



(informations liées aux démarches locatives, à l'actualité de la station, etc.), mais également à leur proposer des temps de rencontre et d'échange.

Afin de marquer la création de ce Club, je vous propose :

- L'organisation d'un évènement de lancement, dont le contenu précis et la date seront arbitrés collectivement ;
- La création d'une plateforme propriétaires dématérialisée, adossée au site web de Valloire Tourisme et destinée à recueillir l'ensemble des informations (actualités, bonnes pratiques, agenda, etc.) destinées à nos propriétaires.

La commission des finances, administration générale, développement durable et communication, réunie le 17 juin 2021, a émis un avis favorable sur ce dossier.

En fonction de ces éléments, je vous invite à bien vouloir vous prononcer sur cette affaire communale.

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission des finances, administration générale, développement durable et communication du 17 juin 2021,

Où l'exposé de Monsieur Rougeaux,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE :

- D'approuver la création d'une commission municipale « Immobilier de loisirs », composée ainsi qu'il suit : RETORNAZ André, FALCOZ Corine, MAGNIN Carine, RAMBAUD Marie-Pierre, MARTIN Jean-Marie, FEUTRIER Stéphanie, GRANGE Christian
- D'approuver la création du « Club des propriétaires »,
- D'approuver l'organisation d'un évènement de lancement du Club et d'une plateforme web dédiée aux propriétaires de résidences secondaires à Valloire.

Ont signé au registre les membres présents

Copie conforme

Le Maire,

Jean-Pierre ROUGEAUX



Acte certifié exécutoire

Transmission en Préfecture : 25/06/2021

Affichage : 25/06/2021

Valloire, le 25/06/2021

Le Maire,

Jean-Pierre ROUGEAUX.

